

## Exercices gradués pour la lecture courante des manuscrits. Pour les Écoles Normales et les Écoles primaires.

**Numéro d'inventaire** : 1977.05407

**Auteur(s)** : Ambroise Rendu

**Type de document** : livre scolaire

**Éditeur** : Fouraut Lib. class. et élém. (Paris)

**Mention d'édition** : nouvelle édition

**Période de création** : 2e quart 19e siècle

**Date de création** : 1849

**Description** : Les instructions officielles recommandaient de compléter les lectures courantes par des reproductions de textes manuscrits dans divers types d'écritures. Les textes choisis constituent une sorte de mémento pratique, de droit, d'agriculture ou d'économie domestique.

**Mesures** : hauteur : 216 mm ; largeur : 130 mm

**Notes** : Ouvrage autorisé par le Conseil de l'instruction publique Recueil de textes manuscrits d'écritures différentes. Divisé en 4 parties : Beaux traits d'histoire et anecdotes morales - Notions de droit commercial, modèles d'actes, factures, etc., notions de droit rural ; Notions d'agriculture - Notions de style épistolaire Lib. Ecclés. Class. et Élém. Fouraut (Ch.) = Ancienne Maison Éd. Tetu et Cie

**Mots-clés** : Apprentissage du français : filières élémentaires

**Niveau** : non précisée

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 128

64.

qu'ils aient, ou autres arbres servant de limites entre  
différents héritages.  
Sont punis d'amendes; qui peuvent s'élever jusqu'à quinze francs,  
sans préjudice du paiement du dommage qu'ils auraient pu  
causer; ceux qui fassent courir des chevaux ou des bestiaux  
dans les rues ou dans des endroits habités; ceux qui  
auraient occasionné la mort ou la blessure de bestiaux d'autrui  
en faisant dériver des animaux malades, ou par la  
trop grande rapidité ou le changement excessif de vitesse;  
ceux qui auront occasionné les mêmes accidents par l'emploi  
d'armes sans précaution ou avec maladresse ou par l'ombrage-  
ment de ruis ou des chemins; ou par le défaut de réparation  
de murailles vicieuses.

On ne doit pas seulement s'abstenir de causer par sa faute  
ou sa négligence un préjudice à la propriété d'autrui.  
Tout Citoyen doit contribuer, dans la mesure de ses forces,  
à tout ce qui intéresse la sûreté publique. C'est pourquoi la  
loi prononce une amende contre ceux qui, par un acte, avant  
refus ou négligence de prêter les secours dont ils auraient été  
capables, ou par d'auventures, manèges, inondations, incendies,  
ou autres subversions publiques. (Code Pénal Art. 475, N° 12).

**Fin de la 2<sup>e</sup> Partie.**

65.

## Lectures Manuscrites

### Par M. Ambroise Rendu Fils.

---

### 3<sup>e</sup> Partie.

### Notions d'Agriculture.

41<sup>e</sup> Exercice. — L'Agriculture ou art de cultiver la terre a pour  
objet les moyens de rendre le sol fertile et de cultiver les plantes utiles  
à l'homme.

#### Culture du sol.

On appelle terre arable ou sol en agriculture la couche de terre  
superficielle et plus ou moins profonde qui sert à supporter et à nourrir  
les plantes. Les trois substances principales qui existent dans la compo-  
sition du sol, sont: l'argile, le sable et le chaux; aux quels se mêle habi-  
tuellement une quantité plus ou moins grande d'humus ou terreau,  
qui provient de la décomposition des matières végétales ou animales.  
Suivant que l'une ou l'autre de ces substances domine, on divise  
le sol en argileux, sablonneux et calcaire.

Les sables argileux, compacts et tenaces, retiennent l'eau avec force  
dans les temps humides, tandis que la sécheresse les crevasse et les  
durcit. Un sol pareil a besoin de labours fréquents pour être  
suffisamment divisé et ameubli; il exige une plus grande  
quantité d'engrais que les terres légères; mais il se conserve  
plus longtemps de leur action. Cultivé avec soin et fumé  
d'une manière suffisante, il peut être d'une grande fertilité et pro-  
duire abondamment les plantes qui ont besoin d'une forte nourriture.  
On le nomme généralement terre pauvre ou terre à elle.